

République Algérienne démocratique et populaire
Centre universitaire de Khemis Miliana
Institut des sciences juridiques et administratives

Séminaire International

Déontologie journalistique

-Entre lois et réalités de la profession-
26-27 octobre 2010

Appel à Communication

Problématique

La 3^e édition du séminaire international « lois et questions d'actualité » vise à soulever une question très importante et sensible se rapportant à l'état actuel de la législation internationale, sa contribution et son éclaircissement ainsi qu'à l'absence d'une implication efficace des professionnels et des politiciens permettant de garantir les droits à toutes les parties.

Ce séminaire se penche cette année sur la déontologie journalistique entre lois et réalités de la profession dans le monde.

Aujourd'hui, le développement surprenant qu'observe le monde en matière des technologies d'information et d'accroissement du nombre de chaînes de télévision satellitaires, a facilité l'apparition d'une interférence entre ce qui fait partie de l'information, de la politique, de l'activité commerciale et de l'idiologie.

Cela a eu un effet sur ce qui est locale et mondiale, privé et public ainsi que sur ce qui est autorisé et interdit dans cette profession.

Ce développement dans l'utilisation des techniques de l'information en particulier dans la transmission des programmes des chaînes satellitaires a permis à l'information de franchir les différentes frontières de nombreux pays.

Plus de 10.000 chaînes de télévision diffusent aujourd'hui à travers le monde leurs programmes, des millions de sites web visent également à attirer l'attention des internautes afin de faire véhiculer des idées, pensées et idéologies d'une manière ou d'une autre permettant d'atteindre différents buts.

N'existe-il pas un contrôle sur l'activité des chaînes de TV ?

Pouvons-nous parler d'un cadre juridique et éthique de la profession ?

Dans quelle mesure peut-on parler de « responsabilité » lors de la violation des règles de la pratique dans le domaine de la presse ?

Responsabilité de l'état, de l'organe de presse et celle du journaliste ?

Est-ce qu'une chaîne de TV, quelque soit ses arguments, peut-elle être utilisée comme moyen de diffamation et d'injures sans être punie par la loi ?

Jusqu'à quel point, la responsabilité d'un pays hébergeant une chaîne de TV est-elle engagée ?

Axes du séminaire

- Liberté de la presse au regard des documents internationaux.
- L'activité journalistique dans les législations internes des pays.
- Le rôle de la presse indépendante dans la consolidation de la pratique de la démocratie et des droits de citoyenneté.
- Contribution du journalisme dans le développement politique.
- Cadre éthique et réglementaire pour l'exercice de la fonction journalistique.
- Investissement dans le journalisme, contrôle, dimension et éthique.
- La responsabilité dans la violation des règles régissant la profession journalistique.
- Les chaînes satellitaires entre la technologie, l'audiovisuel et la profession.
- La liberté de la presse dans la pensée philosophique et les autres religions.
- La télévision et le concept de la souveraineté dans la société internationale contemporaine.
- La mondialisation de l'information et le conflit des civilisations.

A retenir

-Dernier délai pour envoyer les résumés : 01 septembre 2010

-Fax : 00 213 27 66 48 63 Tel : 00 213 40 61 34 34

-Email : droitkhemis@cukm.org

-Langue de communication au choix : Arabe ó Français- Anglais.

-Se conformer à la méthodologie scientifique universelle.

-Les communications déjà effectuées et publiées ne seront pas acceptées.

